

RAPPORT DU TRESORIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VIRTUELLE DE L'ICOMOS : DÉCEMBRE 2020

J'ai le plaisir de présenter le rapport du trésorier à l'Assemblée générale annuelle de l'ICOMOS.

Ce rapport porte sur l'audit et la certification des comptes de l'année passée (janvier à décembre 2019). Il comprend quelques remarques sur la situation financière telle qu'elle a été vécue au cours de l'année -2020 et il évoque pour finir le budget proposé pour le prochain triennat - années 2021 -2023.

1. AUDIT DE L'ANNEE ECOULEE REALISE PAR LE CABINET D'AUDIT COMMISSAIREAUXCOMPTE.FR

Il est à nouveau agréable de constater que les commissaires aux comptes n'ont pas d'éléments à signaler quant à la présentation fidèle et à la cohérence des comptes annuels avec les informations figurant dans le rapport du Comité exécutif sur la situation financière et les comptes. Les comptes annuels ont été diffusés et adoptés par le Conseil d'administration lors de la réunion du 9 mars 2020. Ils doivent donc être approuvés par l'Assemblée générale annuelle.

L'exercice financier se terminant en décembre 2019 a donné lieu à un bénéfice net de 81 426 €, contre 172 586 € l'année dernière. La raison pour laquelle le bénéfice de l'exercice précédent se terminant en décembre 2018 était si élevé est la reprise d'une provision d'un montant significatif de 215 000 €, constituée sur les loyers passés dus pour nos bureaux à Charenton. Mes collègues se souviendront peut-être que, dans ma précédente présentation faite en 2019, l'ICOMOS avait finalement été exonéré de paiement par le ministère français de la Culture - qui accueille le Secrétariat international - en 2019.

On peut noter que la diminution des frais de personnel (676 000 € contre 727 000 € en 2018) est en grande partie due à l'indemnité qui avait été versée à un employé licencié en 2018. Pour le reste, la masse salariale est restée stable entre 2018 et 2019. Le rapport de l'année dernière mentionnait qu'une provision exceptionnelle de 81 000 euros avait été constituée pour ce licenciement afin de couvrir le risque éventuel d'une action en justice. L'action en justice a été engagée et, dans l'attente du jugement en appel, la provision a été maintenue (nous espérons que ce montant sera réduit mais il est trop tôt pour faire des estimations éclairées à ce sujet).

Il est très satisfaisant de constater, une fois de plus, une nouvelle augmentation des contributions des comités nationaux (455 000€ contre 438 000€ l'année précédente). Merci à tous pour votre fidèle soutien au Secrétariat international, il est très apprécié ; le paiement rapide des cotisations annuelles nous aide considérablement dans notre trésorerie et notre planification financière en général.

Une activité supplémentaire très importante, mise en œuvre grâce à l'accord du Conseil d'administration, est l'activité de tutorat de l'Atelier du patrimoine mondial. Ce projet, d'un montant de 50 000 €, a été lancé à l'initiative de la présidente Toshiyuko Kono, dans le but d'identifier et de former de nouveaux conseillers pour travailler avec notre unité d'évaluation du patrimoine mondial au Secrétariat international. En raison de la crise de COVID, la plupart des voyages prévus n'ont pas pu avoir lieu et le coût final s'avèrera nettement inférieur aux 50 000 € prévus au budget. Cette importante initiative vise à renforcer et diversifier le groupe de conseillers diversifié qui travaille avec l'ICOMOS sur l'examen et l'évaluation des propositions d'inscription. Nous sommes impatients de nous engager avec les nouveaux collègues une fois que la situation se sera quelque peu normalisée.

Le rapport d'audit fait référence à deux faits importants que je mentionne ci-dessous :

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- 1 L'association (ICOMOS) a payé pour la première fois des frais de location liés à l'occupation de son siège social pour un montant de 39 263 euros.
- 2 L'association a décidé d'enregistrer pour la première fois dans ses comptes les engagements de retraite de ses salariés, qui représentent une dette actualisée de 44.762 euros au 31/12/2019

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou contractuelle une méthode prenant en compte les salaires projetés de fin de carrière, le taux de rotation du personnel, l'espérance de vie et les hypothèses d'actualisation des paiements prévisibles.

(S'agissant d'un changement de méthode et conformément au plan comptable général, la dette existant à la fin de l'exercice précédent a été enregistrée en diminution des capitaux propres pour 39 828 euros. La charge spécifique à l'exercice s'est élevée à 4.934 euros).

Subventions gouvernementales

Ministère chinois de la culture (SACH) = 9 167 euros - affectation : Budget de fonctionnement de l'ICOMOS

Ministère de la Culture chinois = 12 500 euros - allocation : Atelier Ouzbékistan

Ministère autrichien de la culture = 15 000 euros - allocation : Budget de fonctionnement de l'ICOMOS

Ministère français de la culture = 20 000 euros - allocation : Budget de fonctionnement de l'ICOMOS

Région wallonne (Belgique) = 10 000 - allocation : Sites de mémoire

Les subventions de l'Autriche, de la France et de la Wallonie Belgique sont reçues sur une base annuelle et l'ICOMOS tient à remercier tous les donateurs ci-dessus.

Subventions reçues d'autres institutions

Google = 6 250 euros - allocation : Le patrimoine caché en danger

Subventions diverses

Université de Kyushu = 1 100 euros - mission : Projet reconstruction

Total des subventions reçues pour l'année écoulée = 79 01 euros ; ce montant est en baisse par rapport à l'année précédente où un montant de 181 713 euros avait été reçu.

Aucune subvention d'investissement n'a été reçue au cours de l'année.

Subventions de fonctionnement

Comme on peut le voir dans la section ci-dessus relative aux subventions reçues des gouvernements, les subventions de fonctionnement reçues pour l'exercice 2019 s'élèvent à un total de 44 167 euros ; ce montant est légèrement inférieur à celui des années précédentes, qui était de 56 958 euros.

- Ministère autrichien de la culture = 15 000 euros
- Ministère français de la culture = 20 000 euros
- Ministère chinois de la culture = 9 167 euros

Il s'agit de subventions de fonctionnement qui ne sont soumises à aucune condition suspensive.

2. REMARQUES SUR L'EXERCICE FINANCIER EN COURS - 2020

Nous espérons que l'exercice en cours se terminera par un léger excédent car, paradoxalement, la crise sanitaire a eu, à très court terme, un effet plutôt positif sur les comptes ; cela n'est vrai que bien sûr, si rien d'inattendu ne se produit au cours des derniers mois de l'année.

Comme mentionné ci-dessus, un grand nombre d'activités et de voyages ont été annulés en raison de la pandémie de Covid-19, des blocages qui ont suivi dans la plupart des pays, sinon dans tous, et les dépenses correspondantes qui étaient prévues n'ont pas été engagées (dépenses concernant l'atelier sur le patrimoine mondial, divers frais de voyage du point focal ODD ou du personnel, les frais de réception, etc.)

Le personnel du Secrétariat a travaillé à domicile pendant la pandémie et a continué à travailler en partie à domicile depuis lors ; les frais de fonctionnement, qui comprennent les fournitures, les rafraîchissements, le courrier, l'impression, etc. ont été considérablement réduits. L'annulation de l'Assemblée générale de Sydney et son remplacement par une assemblée virtuelle a généré des dépenses supplémentaires pour ICOMOS International car le Secrétariat prendra en charge tous les coûts liés à l'organisation des réunions virtuelles (abonnements aux plateformes, vote électronique et services de traduction).

Les coûts de ces réunions virtuelles n'ont pas encore été finalisés mais il est déjà certain qu'il y aura aussi quelques économies, ce qui a permis au Conseil d'administration de l'ICOMOS de voter une subvention exceptionnelle de 10 000 dollars pour soutenir l'ICOMOS Liban, afin d'aider au soutien administratif (secrétariat, comptabilité) dans la situation de crise actuelle que connaît ce pays.

Nous sommes également très heureux d'annoncer que le Christensen Fund a renouvelé sa confiance en l'ICOMOS en faisant un don supplémentaire de 75 000 dollars pour mener

d'autres actions, qui n'avaient pas été prévues. Ce montant sera mis en réserve pour 2021, car le projet actuel (Connecting Practice, phase III) n'est pas encore achevé.

3. QUELQUES REMARQUES SUR LE BUDGET TRIENNAL 2021-2024

Comme il est d'usage à cette époque de l'année, le projet de budget n'est encore qu'une estimation qui devra être affinée avant d'être présentée au Conseil. Il est toutefois important de garder à l'esprit l'impact que la pandémie de Covid-19 aura sur notre façon de travailler à l'avenir. Il n'y a absolument aucune certitude pour le moment. Des facteurs qui affecteront certainement la façon dont l'ICOMOS usera des voyages, en particulier des voyages aériens. L'accès aux sites est un autre point d'interrogation majeur en ce moment.

Si nous devons entreprendre une grande partie de notre travail dans l'arène virtuelle, cela aura-t-il un impact sur notre capacité à générer de nouveaux projets, et sur le financement pour les soutenir dans les années à venir ? On s'inquiète beaucoup de la capacité des comités nationaux à payer leurs cotisations annuelles comme ils l'ont fait dans le passé. La capacité des membres à payer leur cotisation annuelle sera-t-elle affectée, très probablement ? Ce ne sont là que quelques-unes des questions qui sont posées aujourd'hui.

Dans ces circonstances extraordinaires et incertaines, il n'a pas semblé particulièrement approprié de présenter cette année un budget triennal détaillé. Si nous essayons d'être trop précis, le budget risque d'être basé sur ce que l'on pourrait qualifier -pour un certain nombre d'entre elles- d'hypothèses arbitraires.

Compte tenu de ce qui précède, seul le projet de budget 2021 est donc présenté sous sa forme détaillée. Il se fonde sur les hypothèses qui semblent aujourd'hui les plus réalistes, tant pour les dépenses que pour les recettes, sur la base des données historiques et de l'expérience passée.

Quelques hypothèses ont été utilisées pour établir les budgets simplifiés pour les années 2022 et 2023, qui sont présentées ci-dessous :

Augmentation des dépenses :

Augmentation des coûts de personnel de 1,5 % par an

Augmentation des dépenses informatiques et internet de 2% par an

Augmentation des coûts et des charges locatives de 1,5% par an

Augmentation des revenus/revenus :

Augmentation des cotisations de 1% par an

Laura Robinson : Trésorière

Octobre 2020

